

Alerte sur l'emploi public au Conseil départemental

Refusons les remises en cause du service public à la population !

Emploi public au Département : la situation n'arrête pas de se dégrader... et notre santé aussi

Chacun le constate dans son équipe, dans son service : les collègues qui partent sont de moins en moins remplacés et les délais sont de plus en plus longs. Résultat : la charge de travail de chacun s'alourdit et le service public rendu à la population se détériore.

Résultat en termes de santé au travail : risques psychosociaux, détérioration des conditions de travail et de l'ambiance au travail.

Oui, la Seine-Saint-Denis a besoin de tous ses agents...

Notre Département a deux caractéristiques : il est jeune et populaire. Ici, plus qu'ailleurs, nous avons besoin de crèches, de collèges, de services sociaux, de protection de l'enfance... Ces missions ne peuvent être bien assurées sans des agents en nombre suffisant, confortés dans leur rôle par leur employeur.

... et pourtant tout est fait pour en baisser les effectifs

Contrairement aux idées reçues, la part de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement du Département n'arrête pas de baisser depuis 2008 (source : bilan social 2014). Le hasard n'y est pour rien. *Décryptage dans l'encadré « **Les trucs de Monsieur MOINS** ».*

Vers une baisse programmée du nombre d'agents départementaux en 2016

Le budget départemental voté le 10 mars 2016 prévoit une augmentation des dépenses de personnel de 1,1%. Cependant, hors assistantes familiales, ces dépenses diminuent (-0,03% et – 94 000 euros).

De plus, il est précisé dans le rapport que cette évolution intègre « le glissement vieillesse technicité » (GVT) évalué pour 2016 à 2,570 millions d'euros, essentiellement du fait des avancements d'échelon ». *Cherchez l'erreur.*

Si les dépenses diminuent et si le GVT augmente pour les effectifs restants, la conclusion s'impose d'elle-même : une baisse programmée des effectifs des agents départementaux en 2016.

Seule une mobilisation de tous les agents, dans l'unité la plus large, peut faire reculer la Direction Générale.

Il en va du service public et de la santé de tous !

Les trucs de Monsieur MOINS

Comment remplacer de moins en moins et rallonger de plus en plus les délais ?

Décryptage :

- **Monsieur MOINS réduit les renforts et remplacements.**
Réduction de 50% de l'enveloppe en 2010, extinction en 2016 ?
- **Monsieur MOINS remplace de moins en moins les départs**
Lors d'un départ, le recrutement d'un nouvel agent sur le poste doit être demandé et justifié par la hiérarchie. Cette demande est examinée devant la « Commission d'examen des postes » présidée par Monsieur MOINS (une réunion par trimestre) qui décide de l'opportunité de recruter et non de la nécessité de recruter. Moins remplacer les départs devient alors un jeu d'enfant.
L'astuce de Monsieur MOINS : reporter une réunion de la commission. Résultat : toutes les demandes sont alors reportées, les délais encore allongés et les éventuelles commissions de recrutement totalement bousculées.
- **Monsieur MOINS multiplie les procédures**
Une fois l'épreuve de la commission franchie, commence celle du recrutement. En multipliant les étapes du recrutement, on en rallonge les délais. C'est toujours cela de gagné pour Monsieur MOINS.
- **Monsieur MOINS remplace des emplois publics par des emplois précaires**
Dans les collèges, il est de plus en plus courant que les postes d'ATTEE soient occupés par des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE). Question : comment et par qui sont-ils accompagnés ?
Dans les parcs, on recrute de plus en plus d'emplois d'avenir pour répondre aux besoins. Question : que fera-t-on à l'issue du dispositif emplois d'avenir ?

Les Directions sociales « sanctuarisées », c'est fini ?

En 2010, le Département avait déjà diminué de 50 % l'enveloppe des renforts/remplacements. Le nombre moyen d'agents en renforts/remplacements était passé brutalement de 300 agents en moyenne par mois en 2009 à 150 en 2010. La Direction Générale avait alors annoncé que les Directions sociales ne seraient pas impactées et donc « sanctuarisées ». Pourtant, l'enveloppe attribuée à la DPAS pour 2016 a été réduite à sa plus simple expression ! Qu'en est-il pour les autres Directions sociales ?

Pour adhérer à la CGT,

Contactez-nous par retour de mail ou par téléphone au : 01 43 93 11 27